



62356-

N°.....

Conakry, le 26 SEP. 2022.

**Communiqué radio télévisé, relatif au paiement des dividendes dus au titre des  
exercices 2020 et 2021**

*Conakry, le 26 septembre 2022*

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) constate avec regret, le retard dans le versement des dividendes dus à l'Etat par certaines sociétés publiques, mixtes et à participations minoritaires de l'Etat. Ces dividendes portent sur les exercices 2020 et 2021.

Il est important de rappeler que les dividendes sont dus à l'issue des sessions des Conseils d'Administration pour les sociétés publiques et des Assemblées Générales Ordinaires (AGO) pour les sociétés mixtes et à participations minoritaires de l'Etat, au plus tard le 30 septembre de chaque année.

Pour corriger cette situation, il est demandé à toutes les Sociétés publiques, mixtes et à participations minoritaires de l'Etat, de procéder aux paiements en faveur de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, des dividendes dus à l'Etat, au titre des exercices 2020 et 2021, au plus tard le vendredi 30 septembre 2022.

Passé ce délai, des mesures administratives seront mises en application conformément à la réglementation en vigueur.

**Moussa CISSE**